

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2016

## COMPTE RENDU

**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Lucien BATTANDIER, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Ingrid MEUNIER, Bernard THIEN, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Sylviane DONJON, Serge DUMAS

**MEMBRES ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Christine CHARRET

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :***

 *le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016*

### **Avis sur la proposition n°1 du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016 par le Préfet de la Loire**

Considérant la proposition relative à la fusion de la communauté d'agglomération de Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône adressée aux Communes et Intercommunalités concernées ;

Entendu que le Conseil municipal doit donner son avis sur cette proposition dans un délai de 75 jours à compter de sa réception et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire présente la proposition, inchangée depuis la CDCI du 9 octobre 2015

Monsieur le Maire présente également le projet « Loire et Monts Communauté », fusion des communautés de communes suivantes : Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Communauté de Communes de Balbigny et Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône.

Considérant

- que la communauté « Roannais Agglomération » et les collectivités favorables à la proposition n°1 ne présentent pas de projet de territoire pour ce périmètre ;

Considérant que « Loire et Monts Communauté »

- est née d'une volonté partagée de travailler ensemble ;
- est construite dans la concertation ;
- présente une réelle cohérence spatiale, sociale, et économique reprise dans un projet de territoire ;
- s'appuie sur un développement équilibré de ce territoire rural au cœur du département
- répond en tous points aux exigences et aux objectifs de la Loi NOTRE et va même au-delà (35 000 habitants, contre 15 000 exigés par la Loi);
- se développe sur une gouvernance qui place la vie des populations et des communes comme finalité ;
- se fonde sur une coopération existante et à conforter, riche d'une vision plurielle, basée sur l'ouverture, la solidarité et le respect mutuel.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **se prononce contre la proposition n°1** de fusion de la communauté d'agglomération de Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône (Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016 par le Préfet de la Loire)
- **demande à Monsieur le Préfet de la Loire de valider** le projet présenté par les 4 EPCI (Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Communauté de Communes de Balbigny et Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône) qui souhaitent se regrouper dans une seule entité : « Loire et Monts Communauté » et de fixer le nouveau périmètre correspondant.

Séance levée à 20h00

Le Maire  
Daniel PEROTTI